



N° 26-05-47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 28 mai à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents : 24

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOU - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Samia BELKHIR - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - Mme Anne LESUR - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Anne-Laure SIGWALD.

Absents : 5

M. Jimmy FERNANDES - M. Philippe HERCYK - M. Francis CHENIN - Mme Régine BULTEL - M. Daniel MEI

Pouvoirs : 5

M. Jimmy FERNANDES pouvoir à Mme Samia BELKHIR
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLAME
M. Francis CHENIN pouvoir à Mme Myriam MARMECHE
Mme Régine BULTEL pouvoir à Mme Bouchra DERKAOU
M. Daniel MEI pouvoir à Mme Anne LESUR

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	21/05/2026
Date d'affichage	21/05/2026

Objet : Création d'emplois non permanents à temps complet pour la période estivale 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23-2,

VU le budget,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 20 mai 2026,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-47-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception en préfecture : 03/06/2026

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de créer des emplois non permanents d'animateurs/animateuses à temps complet, afin de renforcer les effectifs du service Animation / Jeunesse sur la période estivale 2026, période marquée par une augmentation du nombre d'enfants accueillis au sein de l'Accueil de Loisirs,

CONSIDERANT que le recours à des agents contractuels est possible pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, en application de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 : DE CREER des emplois non permanents d'animateurs/animateuses à temps complet pour la période estivale 2026, conformément au tableau ci-dessous :

Statut	Filière	Grade	Nb de postes	Service	Temps de travail	Période	Rémunération
Contractuel Saisonnier	Animation	Adjoint territorial d'animation	4	Animation / Jeunesse	35 heures hebdo	06/07/2026 au 31/07/2026	Maxi : 11 ^{ème} échelon Mini : 1 ^{er} échelon
Contractuel Saisonnier	Animation	Adjoint territorial d'animation	2	Animation / Jeunesse	35 heures hebdo	01/08/2026 au 31/08/2026	Maxi : 11 ^{ème} échelon Mini : 1 ^{er} échelon

Ces postes seront occupés par des agents non titulaires en vertu de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique.

Article 2 : D'AUTORISER en conséquence Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

Publiée - Notifiée le 03/06/2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
le 03/06/2026

François JEFFROY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-47-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception en préfecture : 03/06/2026

Le Secrétaire de séance
Ismène BERION